

Les enfants africains et le débat sur les bienfaits de la colonisation

Par Marc Talansi, Professeur de Lettres, Cesbc

La résurgence de la question coloniale a marqué l'année 2005 en France. Les échanges entre les politiques et les historiens ont été suivis avec beaucoup d'attention, voire de passion, en Afrique francophone comme le témoignent les articles dans les médias, les prises de position dans les forums internet et les centaines de courriels reçus de pays. Par ailleurs, des nombreux Africains se sont inscrits sur le site <http://www.abrogation.net> pour signer la pétition demandant l'abrogation de l'article 4 d'une loi d'abord passée inaperçue et votée le 23 février 2005, et reconnaissant « le rôle positif de la colonisation française Outre-mer ».

Cette loi qui a mis le « feu aux mémoires » est un sujet de plus qui est venue s'ajouter à la liste des récriminations dressées par les originaires des pays de l'ancienne Union française contre la France, tout au long de l'année 2005 : la nouvelle politique française en matière d'immigration, les discriminations dont sont victimes les « tirailleurs africains » qui ont servi dans l'armée française, les discriminations subies par les Noirs en France, les incendies de deux résidences habitées par les Africains pendant l'été 2005, les déclarations anti-africaines de certains politiques français après les émeutes de novembre 2005.

Le dernier trimestre 2005 et le début de l'année 2006 ont donc connu une prolifération d'articles et de débats dans les médias autour de la question : « Colonisation : Bilan

globalement positif ou négatif? ». Débats houleux entre partisans et adversaires. Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur de la France, n'a-t-il pas été obligé d'annuler son voyage en Martinique devant la colère du Père de la négritude, Aimé Césaire ? Et Jacques Chirac, Président de la République française lui-même, n'a-t-il pas, lors de ses vœux à la nation, tenté d'apaiser la situation en demandant au Président de l'Assemblée Nationale la réécriture de l'article litigieux ? Depuis cette loi a été abrogée. Quoi qu'il en soit le débat a été ouvert. La question que se posent les jeunes africains (à qui l'école n'enseigne plus rien) sur ce qu'a été la colonisation reste d'actualité.

La colonisation : un acte de violence

Ce qu'il faut savoir, c'est que la colonisation est avant tout un acte de violence. C'est un acte grave aux conséquences incalculables encore aujourd'hui. L'immigration, par exemple, autre sujet de controverse en France, n'est-elle pas une des séquelles de la colonisation ?

Coloniser, c'est occuper et dominer politiquement, culturellement, géographiquement, économiquement... un pays.

Imposer sa loi, sa langue, sa culture, nier l'autre et le considérer comme inférieur à soi-même, n'est-ce pas un acte aussi raciste que la volonté d'Hitler d'imposer la race aryenne au monde ?

Et tout cela a duré cinq siècles ! Cinq siècles d'humiliations, d'aliénation des populations, de violations de souveraineté, de dépersonnalisation... Aucune justification ne peut tenir debout face aux dégâts de la colonisation.

Lire et relire Aimé Césaire

Il faut lire ou relire le « Discours sur le Colonialisme »ⁱ d'Aimé Césaire pour comprendre à quel point la colonisation reste détestable sur toute la ligne.

Ce pamphlet, paru en 1955, et qu'aucun ouvrage sérieux n'a jamais remis en cause, reste la seule réponse aux derniers défenseurs de la colonisation.

Dès la première page, Aimé Césaire affirme que « l'Europe est indéfendable ». Pour lui, « colonisation = chosification » :

« Entre colonisateur et colonisé, dit-il, il n'y a de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décérébrées, des masses avilies. Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en garde-chiourme, en chicote et l'homme indigène en instrument de production ».

Et comme l'argument essentiel des colonisateurs se résume dans « la mission civilisatrice », Aimé Césaire en doute car imposer à autrui ses propres valeurs de civilisation revient à mépriser et à piétiner la culture des autres et en l'occurrence celle des colonisés.

D'ailleurs, Aimé Césaire va reprendre terme à terme les justifications de la colonisation pour en démontrer le caractère réducteur :

« On me parle de sécurité, de culture, de juridisme... moi je parle de force, de brutalité, de sadisme ».

« On me parle d'écoles, de formation culturelle... moi je parle de fabrication hâtive d'employés subalternes utiles à la colonisation ».

« On me parle de progrès, de réalisations, de maladies guéries, d'élévation du niveau de vie... moi je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de culturelles piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties ».

« On me parle de kilomètres de routes, de canaux de chemins de fer... moi je parle de milliers d'hommes sacrifiés à la construction du chemin de fer Congo-Océan et du Port d'Abidjan », etc.

La colonisation est aussi condamnable que l'hitlérisme, ce racisme qui constitue l'une des plus grosses hontes de l'humanité. Voici comment Aimé Césaire (encore lui !) démontre à quel point l'Europe ne s'est pas appliquée à elle-même cette règle élémentaire de conduite qui stipule : « Ne fais à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit » :

« Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches d'Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du 20^{ème} siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, qu'Hitler *l'habite*, qu'Hitler est son *démon*, que s'il le vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas *le crime en soi*, *le crime contre l'homme*, ce n'est pas *l'humiliation de l'homme en soi*, c'est le crime contre l'homme blanc, et d'avoir appliqué à

l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique ».

En conclusion, cette loi sur « le rôle » positif de la colonisation appelle trois remarques de notre part.

1. La première, c'est que personne n'a le droit de réparer l'Histoire. La seule réparation qui vaille la peine c'est celle de la faute commise à l'égard du colonisé.
2. En second lieu, il est temps que l'Afrique prenne en charge l'écriture de sa propre histoire, c'est la seule façon de contrer toutes les velléités de tricherie et de révisionnisme.
3. Enfin, quelle tristesse de constater que les africains eux-mêmes participent d'une certaine façon à la falsification de leur histoire.

Comment comprendre par exemple que les autorités d'un pays comme le Congo-Brazzaville puissent réclamer le rapatriement des restes de Pierre Savorgnon de Brazza, le « conquérant-colonisateur » dont le nom reste, il est vrai, lié à la capitale de ce pays ?

Nos amis Sénégalais et Maghrébins devraient s'inspirer de ce bel exemple pour le rôle également positif joué dans leurs pays par des figures prestigieuses que sont Faidherbe et Lyautey. Le moins que l'on puisse dire c'est que la colonisation nous colle vraiment à la peau ! Et ce, pour des siècles peut-être encore...

ⁱ Césaire, A., (1955), Discours sur le Colonialisme, Paris, Présence Africaine.